



JFK Jagd- und Fischereiverwalterkonferenz
CSF Confédération des services de la faune, de la chasse et de la pêche
CCP Conferenza dei servizi della caccia e della pesca



JAGDSCHWEIZ
CHASSE SUISSE
CACCIA SVIZZERA
CATSCHA SVIZRA



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra



Arbeitsgemeinschaft für
das Jagdhundewesen

Rapport final du workshop

Gestion du sanglier en Suisse – comment continuer?

1. Introduction

La rencontre concernant la pratique de la chasse au sanglier en Suisse s'est tenue le 1^{er} mars 2017 à Olten. C'est intentionnellement que la question «Dommages de la faune et agriculture» n'était pas à l'ordre du jour de ce workshop, vu que les défis qui se présentent à la chasse offraient suffisamment de matière pour une réunion. La rencontre a été organisée par la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche (CSF), ChasseSuisse, le Groupe de travail pour les chiens de chasse Co T Ch et l'Office fédéral de l'environnement OFEV, qui avaient invité des représentants des administrations cantonales de la chasse, deux chasseuses ou chasseurs par canton issus des sociétés cantonales de chasse, des représentants du comité de la Co T Ch ainsi que de l'OFEV, section Faune sauvage et biodiversité en forêt.

Les objectifs de cette rencontre étaient:

- Les participants disposent tous des mêmes connaissances concernant l'évolution des populations de sangliers et de leurs conséquences.
- Leurs expériences concernant la gestion des sangliers par la chasse sont regroupées.
- Les obstacles à la gestion des sangliers par la chasse et les possibles ébauches de solution sont connus.
- Un état des lieux est établi comme base pour les mesures à prendre en Suisse à l'avenir.

La rencontre s'est déroulée en deux parties, avec tout d'abord des exposés d'information, suivis d'ateliers pour la deuxième moitié de la journée. Le programme détaillé du Workshop sangliers se trouve à l'annexe 1.

2. Résumé des exposés d'information

Les présentations des oratrices et orateurs sont disponibles dans la langue originale sous forme de documents pdf à la page d'accueil de la CFP www.kwl-cfp.ch.

Les principales déclarations des orateurs sont résumées ci-après en quelques mots:

- **Prof. Dr. Walter Arnold: «Sangliers – les raisons derrière l’explosion des populations»**

- En Autriche (A) et en Suisse (CH), les tableaux de chasse de sangliers ont fortement augmenté depuis les années 1960. En CH ils atteignent aujourd’hui tout juste 10’000, en A en moyenne 35’000 (max. 50’000). Dans certaines régions l’habitat du sanglier s’est étendu jusqu’à plus de 2000 m et toujours plus de sangliers vivent aussi dans des villes comme Berlin ou Vienne.
- Les raisons de cette forte augmentation des population dans de nombreux pays d’Europe ont été analysées dans une vaste analyse comportant des données de 13 pays et sur 150 ans:
 - Influence de la hausse des températures hivernales causée par le réchauffement climatique: plus il fait chaud, plus les populations croissent. Mais: plus il fait chaud en été, plus la croissance des populations diminue, un effet qui va encore gagner en importance.
 - La fréquence des faînéés a fortement augmenté ces 30 dernières années, ce qui a aussi une influence positive sur la croissance de la population.
 - Par contre la culture de maïs n’est pas responsable de la croissance exponentielle des populations vu qu’on l’a aussi enregistrée dans des zones sans grandes cultures de maïs.
- En Autriche, les populations de sangliers sont encore bien loin de la limite de la capacité de l’espace disponible, c.à.d. d’une régulation qui serait le résultat de la densité de population. Selon les calculs il faudrait pour cela trois fois plus de sangliers qu’aujourd’hui.
- Le taux de survie pour les marcassins est de 10 à 90%, pour les bêtes de compagnie de 30 à 40%, pour les laies adultes de 57 à 70%. Le taux de reproduction est de 5.3 marcassins par laie par année, de 4.2 par laie ragote, et de 1,3 par jeune femelle. Une nourriture abondante et des hivers doux peuvent augmenter le taux de reproduction de 25% pour les laies ragotes et de 40% pour les jeunes femelles. Des sources de nourriture alternatives telles que les agrainages, les fruits des champs, etc., compensent l’effet des hivers rigoureux sans faînée, de sorte qu’il n’y a généralement aucun frein à la croissance des populations. Bien nourries, les laies peuvent avoir une deuxième portée en été. Elles sont fécondées une deuxième fois alors qu’elles allaitent encore la première portée.
- Si l’on veut éviter que l’augmentation de la population de sanglier ne continue, il faut retirer au moins 70-80% des marcassins chaque année. Ceci est cependant presque impossible et indique bien qu’on ne peut pratiquement pas contrôler une population sans tirer les laies adultes.
- A propos du rôle de la laie meneuse: on prétend toujours que, sans la meneuse, la compagnie privée de guide provoque plus de dégâts. Elle serait aussi importante pour la synchronisation de la reproduction et pour limiter la reproduction pour les autres laies. Mais: la synchronisation de la reproduction se produit avec ou sans laie meneuse et il n’existe pas la moindre indication d’une baisse du taux de reproduction chez les autres laies qui résulterait de la présence de la laie meneuse.
- L’allaitement commun est la règle chez les sangliers, de sorte qu’un marcassin est souvent nourri par plusieurs laies dans une harde. Ceci explique pourquoi abattre une laie allaitante n’est pas aussi grave que chez le cerf par exemple.
- L’expérience montre que l’évolution du tableau de chasse est une bonne indication de l’évolution de la population.

Conclusions:

- Les populations ne peuvent être régulées que par les femelles. Une protection exagérée des laies empêche de parvenir à la réduction visée des populations. Il est également important de diminuer résolument le nombre des jeunes marcassins.
- Si on a le choix, tirer prioritairement les femelles expérimentées (il convient d’épargner les laies avec des marcassins).

- Des méthodes de chasse efficaces – juste la chasse à l'affût ne suffit plus (chasses collectives pendant les mois d'hiver, au-delà des limites des zones affermées, tireurs expérimentés).
 - Il faut mettre un terme à l'«agrainage durable». C'est pourquoi il faut limiter les agrainages à l'essentiel. Les années de faible faînée, mettre l'agrainage en place en décembre – l'hiver régule ainsi plus efficacement que la chasse à l'affût à proximité des agrainages.
 - Renoncer aux agrainages dissuasifs.
 - Pour les cultures, penser aux risques de dégâts causés par la faune (pas de champ de maïs trop proche du bord de la forêt)
- **Maître forestier Matthias Meyer: «Organisation et réalisation de poussées au sanglier efficaces»**
 - Pour être efficaces, les battues au sanglier doivent couvrir la totalité d'une remise de sangliers, au-delà des limites des zones affermées. L'idée «mes sangliers, tes sangliers» est dépassée!
 - Pendant la préparation il faut tirer au clair les points suivants:
 - Convenance de la zone et taille de la remise. Les infrastructures de transport limitent la convenance.
 - Présence de gibier et autorisations: où se trouvent précisément les sangliers? Y a-t-il d'autres espèces, p.ex. le chevreuil, qui peuvent être autorisées lors d'une battue, du moment qu'on provoque de tels dérangements dans une zone?
 - Logistique & coûts. Les coûts devraient être compensés par les revenus que l'on tire du gibier.
 - Il faut un chef de battue dépassant les zones affermées pour la planification et l'organisation, qui fasse office de coordinateur central.
 - La battue est un complément à la chasse individuelle qui, à elle seule, ne permet pas de réguler les populations de gibier moyennant des efforts raisonnables.
 - Lors de l'organisation il faut définir très précisément l'emplacement des remises, les postes de tir et le parcours des traqueurs. L'emplacement des tirs doit être défini au mètre près afin de pouvoir estimer précisément le champ de tir. Sans quoi le risque est trop grand.
 - La planification doit être faite longtemps à l'avance, la date choisie assez tôt, tout comme l'inclusion des chasses voisines, év. construction des postes, appel à suffisamment de traqueurs, de chiens leveurs de gibier, d'équipes de recherche et naturellement de tireurs, équipement, logistique, mise en valeur du gibier, désignation du chef de battue.
 - Pour le choix de la date il faut veiller à ce que les feuilles soient déjà tombées (un facteur très important dans les forêts de feuillu) et, idéalement, qu'il fasse froid (cela pousse plus facilement les sangliers à sortir)
 - Ne pas oublier: la chasse est une récolte et pas juste une lutte contre les ravageurs!
 - Lors de la coordination avec les zones affermées voisines il est particulièrement important de définir clairement les postes proches de la limite afin de garantir la sécurité. Il faut aussi évoquer la question des chiens qui chassent au-delà des zones affermées.
 - Les postes pour la battue doivent être construits de telle sorte qu'ils offrent à la fois une bonne position, mais qu'on ait aussi une liberté de mouvement pour tirer en passant. De plus, le champ de tir doit absolument être libre, ce qui devrait être contrôlé à l'avance. Pour le choix des emplacements, les données GPS des chiens leveurs de gibier aident à choisir l'emplacement approprié, à savoir sur la ligne où les chiens ont poursuivi (plusieurs fois) un animal.
 - Le tireur devrait être honnête et discipliné, avec une bonne capacité de tir et de l'expérience dans l'identification du gibier. La jalousie et les «chasseurs de trophée» ne conviennent pas.
 - Le chef de battue exerce une fonction essentielle vu qu'il est organisateur et principal responsable. Il s'agit donc de bien choisir ce poste.

- Combien de chiens faut-il engager? Il n'y a pas de réponse toute faite, cela dépend des conditions de la zone, du temps (la neige mouillée est la pire, vu qu'elle est fatigante pour les chiens et n'encourage pas les sangliers à sortir), le nombre de traques et la disponibilité des traqueurs. Un principe s'applique dans tous les cas: la qualité passe avant la quantité!
 - Rechercher: pour éviter les recherches du gibier blessé il faut: bien choisir l'emplacement des postes de tir, répartir les tireurs selon leurs capacités, des tireurs disciplinés, un bon matériel, l'intervention de chiens leveurs de gibier bien entraînés. Pour effectuer les recherches il est important qu'elles se fassent le plus rapidement possible et sur l'ensemble de la zone. Il ne faudrait jamais éviscérer directement sur place, sans quoi il y a du sang partout (p.ex. lorsque les corbeaux répartissent les restes) et les chiens ont du mal à suivre la piste des animaux blessés. Il faut aussi absolument prendre en considération que les animaux blessés peuvent être dangereux.
- **Jean-Claude Givel: «Chasse au sanglier dans un canton avec chasse à patente: rapport d'expériences du canton de Vaud»**
 - Les dégâts des sangliers dans l'agriculture se montent à 500'000 Fr pour l'année 2016 (avant tout dans les prairies, les champs de céréales et de maïs), les tirs se situent à tout juste 600 bêtes, principalement au pied du Jura et dans le Seeland.
 - La majorité des sangliers sont abattus en décembre (la neige aide), le chiffre le plus bas est en février.
 - Une révision des zones cantonales de protection du gibier est en cours. Les sangliers devront ainsi pouvoir être chassés en nombre toujours plus grand dans ces zones.
 - L'important est une planification de la chasse coordonnée et par-delà les frontières (cantons voisins et France).
 - Un premier plan de gestion a été établi en 2000 pour le canton VD, il est actuellement à nouveau en cours de révision pour les années 2017-2021, avec une hausse de l'efficacité en ligne de mire.
 - Le problème est que la chasse et les dérangements qui y sont associés sont vus d'un œil toujours plus critique, que le nombre des chasseurs avec chien diminue et que la part des jeunes tirés est trop faible.
 - Objectifs et champs d'action pour le plan de gestion 2017-2021:
 - Essayer plus de méthodes de chasse différentes. Problème: de l'avis de nombreux chasseurs vaudois, la chasse à l'affût n'est pas une véritable chasse. On pratique avant tout des battues, mais plutôt petites et peu efficaces.
 - Toujours plus de chasses dans les zones de protection, sans toutefois mettre en danger les objectifs de protection.
 - Réduire à un minimum les dérangements de la faune par la chasse, p.ex. en combinant la chasse aux sangliers avec celle aux cerfs (ne pas autoriser les deux à des jours différents, comme c'est aujourd'hui le cas).
 - Périodes de chasse: plus de battues avec les chiens en septembre et aucune prolongation de la chasse en février.
- **Manuele Esposito: «Chasse au sanglier dans un canton avec chasse à patente: rapport d'expériences du canton du Tessin»**
 - Organisation de la chasse au sanglier: chasse au grand gibier en septembre plus chasse d'hiver. Groupes de 4 chasseurs au maximum, donc avant tout chasse à l'affût et petites battues. Les chiens leveurs de gibier ne sont pas autorisés. Les agrainages non plus.
 - Aucune limitation du nombre des sangliers tirés par chasseur. La protection de la laie meneuse est importante.

- Les dégâts ont été particulièrement élevés en 2013 lorsque de nombreux châtaigniers ont été attaqués par le cynips du châtaignier.
- Au Tessin, la limite des feuillus est relativement haute. En décembre, lorsque les feuilles sont tombées, la visibilité est beaucoup meilleure.
- Tir d'animaux individuels causant des dégâts selon la LChP 12.2: pendant toute l'année avec des gardes-faune et des chasseurs sélectionnés. Dans ce cas, des auxiliaires techniques comme des appareils de visée nocturne sont aussi autorisés. La part de cette réglementation spéciale augmente fortement depuis 2012 (aujourd'hui 35% du total des tirs).
- Les méthodes des chasses au grand gibier et d'hiver devraient être plus efficaces (p.ex. de sorte à permettre de plus grandes battues) si l'on veut abaisser la part de la réglementation spéciale.

Dr. Walter Müllhaupt: «Formation des chiens dans un parc à sangliers: est-ce nécessaire? «

- Une formation appropriée, avec examen, est déjà exigée dans l'ordonnance fédérale sur la chasse (OChP, art. 2). La révision de l'ordonnance sur la protection des animaux en 2013 a permis désormais la formation des chiens sur des animaux vivants dans un parc à sangliers.
- Expériences faites en Allemagne: le stress des sangliers et des chiens a fait l'objet de recherches importantes pour deux doctorats de l'Université vétérinaire de Hanovre. Le résultat: un chien dans un enclos à sangliers ne représente pour ceux-ci aucun facteur de stress incontrôlable. Au contraire, les sangliers ont un mode de comportement adéquat pour réussir à surmonter le stress lorsqu'on introduit des chiens dans l'enclos.
- En Allemagne il y a 18 parcs répartis dans tout le pays. La fréquence des accidents est extrêmement faible. Le responsable de l'enclos connaît très précisément les bêtes, leur caractère individuel et leur aptitude pour la formation des chiens
- Objectifs pédagogiques pour la formation des chiens: le chien doit apprendre à son niveau avec le conducteur de chien:
 - a) le sanglier est dangereux et mérite le respect
 - b) jusqu'où je dois et je peux poursuivre le sanglier pour qu'il se mette en mouvement et quitte sa remise;
 - c) si je suis trop agressif et que j'ai tendance à me blesser, je dois me retenir ou je ne conviens pas pour la chasse.
- Dans l'enclos à sangliers le jeune chien est préparé avec des sangliers abattus, des couvertures de sanglier, des traines avec ce type de parties de sangliers – même avec une tige de leurre. La première perception optique et du fumet de sanglier par les jeunes chiens se fait dans le «corridor à chiots».
- Procédure de formation en quatre étapes de travail (détails voir Jagd&Natur 2/2017)
- La Co T Ch a élaboré un règlement pour la formation et l'examen d'aptitude pour les chiens de chasse dans un parc à sangliers. Il est disponible sur leur page d'accueil www.ag-jagdhunde.ch/pdf/PO_EPS_AGJ_14.pdf.

Roman Kistler: «Chasse au sanglier dans les cantons avec chasse affermée: un rapport d'expériences du canton de Thurgovie»

- Nombre de sites: 89, nombre de preneurs: 400, taille moyenne des sites: 958 ha, dont 221 ha de forêt
- Période de fermeture: du 1^{er} mars au 30 juin
- Utilisation de lumière autorisée généralement pour toutes les sociétés de chasse, il faut une demande pour les appareils de visée nocturne.
- Tableau de chasse et montant des dégâts ont fortement augmenté depuis les années 1990, aujourd'hui env. 700 bêtes tirées par année, le montant des dégâts se monte à env. 450'000 Fr. par année.

- Ces 12 dernières années près des 2/3 des tirs ont été effectués de nuit, env. 50% des tirs lors de chasses à l'affût. Par ailleurs on constate un déplacement de la chasse de la forêt vers les champs.
 - L'utilisation d'appareils de visée nocturne est passé de 0% du tableau de chasse en 2003 à 42% pour l'année 2015/16.
 - Potentiel d'optimisation dans l'optique de l'administration de la chasse: augmentation des zones de chasse, utilisation de chiens de chasse plus nombreux et mieux formés, chasses collectives spécifiques pour le sanglier avec chiens en janvier / février, augmentation de la participation des sociétés de chasse aux dégâts des sangliers (ne trouve aucun soutien politique), chasses à l'affût coordonnées par plus de preneurs de chasses.
 - Conclusion:
 - Les effectifs et les dégâts des sangliers ont encore tendance à augmenter.
 - L'intervention de la chasse est trop faible et n'a que peu d'effet sur la régulation.
 - Les effets biologiques (années de faînéées régulières, absence d'hivers froids) dépassent les interventions de la chasse
 - La chasse intensive des sangliers dépend souvent des individus.
 - Le système de chasse de milice atteint ses limites (manque de temps)
 - Des déficits structurels (petits espaces de chasse, faible part de forêts, grandes surfaces agricoles) rendent la chasse au sanglier plus difficile
 - La faible participation des sociétés de chasse aux dégâts des sangliers (15%) n'est pas motivante pour une chasse plus intensive.
 - Les tirs avec des appareils de visée nocturne représentent une contribution non négligeable au succès des tirs.
- **Daniel Gerber: «Chasse au sanglier dans un canton avec chasse affermée: un rapport d'expériences du canton d'Argovie»**
 - Jusqu'en 2012, dans la petite commune d'Olsberg, des dégâts dans les cultures agricoles pour des montants à 5 chiffres étaient la règle. Les dégâts dans toutes les cultures, que ce soit du maïs, du blé, de l'avoine ou même de l'orge, étaient tels qu'ils représentaient presque toujours un dommage total, et cela que les cultures soient clôturées ou non. Les cultures clôturées arrivaient à tenir un peu plus longtemps, mais d'ici au moment de la récolte elles étaient aussi fortement endommagées.
 - La société de chasse qui gérait les espaces affermés de Olsberg/Rheinfelden/Magden a annulé le contrat d'affermage en 2012 car elle ne parvenait plus à maîtriser les dommages. Les agrainages existants étaient en fait de véritables affouragements à grande échelle.
 - En 2013, les espaces Olsberg/Rheinfelden ont été attribués à une nouvelle société de chasse.
 - Avec une nouvelle stratégie de chasse et les mesures suivantes, elle a eu les dégâts sous contrôle en 3 ans:
 - **Chasse au sanglier pendant la période de végétation (avril – octobre):** mise en place d'une hotline que les agriculteurs pouvaient appeler lorsqu'ils observaient de nouveaux dégâts. Lors de nouveaux dégâts, une installation d'affût est immédiatement organisée et installée à l'endroit des dommages en question. En cas de tirs, l'agriculteur concerné était immédiatement informé le matin suivant, de sorte qu'en relativement peu de temps il a été possible de mettre en place une bonne collaboration avec les agriculteurs de l'endroit, marquée du sceau de l'estime et du respect mutuels. Dans la mesure du possible on a tiré des marçassins (même lorsqu'ils étaient encore rayés), produisant ainsi un important effet d'effarouchement. Des chiens ont été imposés dans les cultures de maïs et des tireurs expérimentés détachés. Pendant la période de végétation (mai à octobre), aucune chasse au sanglier n'a été organisée dans la forêt. En relativement peu de temps on a pu constater que les dégâts ont nettement diminué.

- **Chasse au sanglier en automne / hiver:** chaque année deux grandes chasses collectives ont été organisées, avec quelque 40 à 50 chasseurs et cinq groupes de pisteurs avec env. 30 chiens. En raison de ces dérangements qui survenaient partout, la faune, principalement les sangliers, a été poussée hors des remises et mise sur pied et CELA EST DÉCISIF.

En bref les principaux points sont résumés comme suit:

- Répartition des chasseurs sur une grande surface.
- Connaissance du changement et du comportement des sangliers lors de pression de la chasse
- Intervention de plusieurs petits groupes de pisteurs
- Les chefs de partie nécessitent des connaissances de la zone et connaissent les remises potentielles
- Intervention de bons chiens leveurs de gibier convenant pour les sangliers
- Inviter des chasseurs de sanglier qualifiés et expérimentés
- Pour env. 10 sangliers tirés, organiser une équipe de recherche.
- L'essentiel est un dérangement constant avec des pisteurs et des chiens pendant toute la durée de la chasse.

- **Dr. Dominik Thiel: «Dispositifs de visée nocturne – (aucune solution pour la chasse au sanglier)»**

- Bases du droit sur les armes:

- *Ordonnance et loi sur les armes (art. 4-5):* mise en œuvre et application différentes selon le canton concernant les dispositifs de visée nocturne, les accessoires et les dispositifs de montage.

Ordonnance sur la chasse OChP art. 2: Les moyens et engins interdits pour la chasse sont les sources de lumière artificielle ainsi que les appareils de visée nocturne et les visées laser, de même que les combinaisons d'appareils avec des fonctions comparables. Les cantons peuvent accorder des autorisations exceptionnelles aux membres *spécialement formés* de la police de la chasse ou à des chasseurs.

- *Appareil de visée nocturne:*

- Avantages: permet d'identifier plus longtemps et plus précisément la faune, sans la déranger, le fond est bien visible (aspect sécurité), tir calme, plus sûr et plus précis (aspect de protection des animaux, hygiène du gibier, moins de ratés)
- Inconvénients: démarches administratives différemment compliquées selon le canton, appareils sensibles, coûts élevés, l'intervention nécessite du temps et de l'expérience pour la mise en œuvre, taille du gibier et distance difficile à évaluer. → *De bonnes connaissances de l'endroit dans le champ de vision sont absolument capitales!*

- *Appareil de visée thermique:* mêmes inconvénients que pour les appareils de visée nocturne, mais en plus on ne voit pas non plus les branches et autres obstacles.

- L'utilisation de tels appareils augmente fortement en Suisse: sur demande, TG et AG donnent généralement les autorisations, AG effectue un essai pilote avec des chasseurs sélectionnés, SG autorise les demandes pour les surface endommagées, utilisés par les gardes-faune dans de nombreux cantons (p.ex. GE).

- Conclusion de la pratique:

- La pression exercée sur les chasseurs pour résoudre enfin le «problème» au moyen de la technique augmente (maintenant le chasseur peut agir).
- Cela augmente la pression sur les autorités pour qu'elles autorisent ces appareils (ce n'est qu'à ce moment que les chasseurs pourront résoudre le problème).
- La technique ne permet pas de résoudre le problème des sangliers, **cela dépend du chasseur qui est derrière la technique** (volonté, capacité, motivation, dynamique)!
- Celui qui, sans accessoires techniques, n'est pas un bon chasseur de sanglier, ne le sera certainement pas non plus avec ces appareils!

3. Résultats des discussions «World-Café»

Les résumés ci-après reproduisent les principaux points des discussions et des déclarations. Ils représentent des avis et des expériences pratiques, mais n'ont pas obligatoirement de base scientifique.

Point 1: Battues spécialisées pour le sanglier

Animation: Matthias Meyer

1. Peut-on réaliser en Suisse aussi la chasse collective au-delà des limites des zones affermées spécifiquement pour le sanglier?

Les participants ne voient en principe pas de problème à sa mise en place, à l'exception de quelques restrictions régionales.

2. Quelles difficultés envisagez-vous à ce propos au niveau mise en œuvre?

Les difficultés régionales seraient:

- La densité de peuplement relativement élevée en Suisse
- Le réseau de voies de communication souvent très dense
- La dispersion dans tout le pays de nombreux sites protégés, avec des cadres légaux très différents
- Les déficits structurels justifiés par des zones affermées en moyenne plutôt petites
- L'insécurité concernant la pratique de cette chasse dans les zones où l'on trouve des cerfs et des chevreuils
- Dans les cantons avec système de chasse à patente, les prescriptions légales rendent la mise en œuvre généralement impossible (échéances / limitation de participants / prescriptions concernant les armes et les munitions / interdiction d'engager des chiens, etc.)

3. Pensez-vous que, pour organiser des chasses dépassant les zones affermées, il faut l'intervention des services officiels de la chasse?

- Créer un cadre légal uniforme par-delà les frontières cantonales concernant la chasse dans les zones protégées
- Créer des conditions légales pour une réalisation sûre (fermetures limitées dans le temps de zones de chasse / réglementation du trafic)
- Libéralisation des prescriptions légales pour l'engagement de chiens de chasse

4. En Allemagne, le système souvent très strict des chasses affermées, avec des dispositions spécifiques à chaque secteur, est un obstacle pour la mise en place de chasses à grande échelle qui soient efficaces. Est-ce similaire en Suisse ou note-t-on ici une disponibilité différente pour une intervention en commun?

- On estime que la situation est globalement la même, bien que la disponibilité à coopérer augmente
- Nombreux sont ceux qui voient comme un obstacle la jalousie et le manque de disponibilité à prendre la responsabilité comme chef de battue

5. Les chiens disponibles représentent une garantie importante pour le succès des chasses au sanglier. Qu'en est-il des effectifs, de la formation et de la disponibilité des sociétés de chasse à s'engager avec des chiens leveurs de gibier et des chiens de recherche au sang?

- Manque important, en particulier pour les races de chiens leveurs de gibier
- Nombre exagéré de chiens de rouge, de sorte qu'on dispose de chiens sans expérience qui travaillent peu ou qui se font obstacle les uns aux autres
- Globalement l'intérêt est là, mais c'est souvent la disponibilité à engager le temps et le travail nécessaires pour la formation, l'entretien et l'entraînement des chiens pendant toute l'année qui fait défaut

- L'installation d'enclos à sanglier pour l'entraînement est considérée comme un signal positif.
- Il n'y aurait cependant pas de possibilités pour une formation continue pour lever le gibier (zones affermées de petite taille, peu de forêts, intérêt des propriétaires des zones affermées pour la chasse)

Point 2: Dispositifs de visée nocturne et autres auxiliaires techniques

Animation: Dominik Thiel

Conclusion des trois groupes dans la discussion:

- La majorité des participants est d'avis que ces dispositifs de visée nocturne devraient être autorisés et admis par les autorités pour la chasse au sanglier, sans mettre des obligations pour certains secteurs spécifiques d'utilisation (forêt ou champ), même si certains cantons ont limité l'utilisation de ces appareils à certaines régions et surfaces.
- Les participants sont d'accord que ces appareils ne devraient cependant être autorisés que pour la chasse au sanglier.
- La majorité est aussi d'accord que ces appareils ne permettent pas nécessairement d'abattre plus de sangliers ou d'éviter un plus grand nombre de dégâts qu'ils causeraient.
- L'avantage de ces appareils est avant tout que, contrairement à la lumière blanche, on peut observer les sangliers mieux, plus longtemps et plus tranquillement, ce qui permet un tir mieux ciblé, avec un meilleur résultat, en tenant compte de la sécurité, en particulier dans les zones urbaines (moins de tirs manqués, avantages en matière de sécurité resp. zone de tir, identification, protection des animaux).
- L'utilisation de ces appareils est aussi critiquée en raison des dérangements de la faune pendant la nuit. Les sangliers devraient eux aussi pouvoir profiter parfois du calme, ne pas oublier l'éthique!

Autres avis de plusieurs participants ou de participants individuels:

- Les dégâts causés par le gibier sont absolument négligeables et marginaux par rapport à la valeur générée par la production agricole, ils devraient donc aussi être tolérés et pas toujours mis sur le dos des chasseurs.
 - Les appareils de visée nocturne conviennent moins bien pour les tirs à distance, avec ces appareils aussi il y a des limites à leur utilisation dont il faut tenir compte.
 - Les appareils de visée nocturne sont des auxiliaires de chasse comme les jumelles, la lumière artificielle, etc., qui font partie de la chasse contemporaine et peuvent être utilisés. Le développement des mesures et techniques de chasse continue, peut-être bientôt aussi au moyen de drones et de la chimie (limite de la reproduction).
 - La technique ne remplace pas une pratique intelligente de la chasse et un chasseur expérimenté derrière son arme! Dans ce cas aussi ce sont avant tout l'exercice et l'expérience qui mènent au succès escompté.
 - L'utilisation de ces appareils peut motiver des chasseurs à se lancer dans la chasse au sanglier et à avoir du succès.
- ➔ Même si la technique et la pratique de la chasse continuent à se développer, les sangliers ont toujours une longueur d'avance sur le chasseur.

Point 3: Agrainages et agrainages dissuasifs

Animation: Marcel Tschan

Généralités:

Cinq questions ont été posées à propos des agrainages et agrainages dissuasifs. A chaque fois une discussion animée s'est développée, généralement réaliste.

Les discussions portaient presque exclusivement sur les agrainages. Les participants ont à peine mentionné les agrainages dissuasifs vu qu'en général ils ne sont pas organisés en tant que tels. Voir aussi les remarques ci-après sur la définition des termes.

A chaque fois il est aussi apparu évident que les termes agrainage et agrainage dissuasif sont certes connus, mais définis de manière diverse. C'est avant tout le terme agrainage qui a été interprété très diversement. Comme exemples on mentionnera: «les agrainages permettent de tenir les sangliers éloignés des champs», «il faut pratiquer les agrainages pendant toute l'année» et «les agrainages ne servent en aucun cas uniquement pour la chasse».

Résumé des avis exprimés sur les questions posées:

1. *Considérez-vous la chasse à l'agrainage comme une méthode efficace?*
 - 1.1. La chasse à l'agrainage est efficace s'il y a un certain rapport entre la quantité de nourriture et le nombre des animaux tirés.
 - 1.2. A elle seule, la chasse à l'agrainage n'est pas efficace, elle doit être pratiquée en combinaison avec d'autres méthodes.
 - 1.3. Les années de faînées en particulier, la chasse à l'agrainage est très inefficace.
2. *Faut-il pratiquer les agrainages et les agrainages dissuasifs de manière saisonnière?*
 - 2.1. Diverses périodes ont été mentionnées pendant lesquelles les agrainages devraient être pratiqués (décembre à février / janvier à mars).
 - 2.2. Certains étaient aussi d'avis que les agrainages devraient être pratiqués pendant toute l'année.
 - 2.3. Certains pensaient que les agrainages ne font sens que pendant la période de végétation.
3. *Quels aliments devrait-on utiliser pour les agrainages et les agrainages dissuasifs?*
 - 3.1. Maïs / Maïs avec Maggi.
 - 3.2. Seulement des fruits de la forêt et des champs.
 - 3.3. Du pain, mais aussi pas de pain.
 - 3.4. Utiliser le maïs comme fourrage peut encourager les sangliers à causer des dégâts dans les cultures de maïs.
4. *Les agrainages et agrainages dissuasifs sont-ils nécessaires pour la chasse ou la cause du problème?*
 - 4.1. Pas de problème si on ne donne pas de nourriture supplémentaire!?
 - 4.2. Généralement pas de problème.
 - 4.3. Pas de problème si le nombre, la situation, le moment de l'utilisation et l'installation sont aussi utilisés pour les tirs.
 - 4.4. Les agrainages ne sont pas nécessaires vu qu'il y a suffisamment de nourriture naturelle (arbres fruitiers, champs moissonnés, etc.).
5. *Les agrainages et les agrainages dissuasifs doivent-ils être limités ou interdits par les autorités?*
 - 5.1. Oui, pas d'autres restrictions.
 - 5.2. Les autorités doivent fixer le nombre, la situation et la quantité du fourrage (qu'il s'agisse d'un système à patente ou affermé).

Point 4: Travail spécialisé avec les chiens, enclos à sanglier compris

Animation: Walter Müllhaupt

Les questions suivantes ont été traitées, avec les conclusions présentées ci-après:

1. Pour quels engagements des chiens la formation en enclos est-elle obligatoire, limites?

L'art. 2, al. 2^{bis}, lit. b de l'ordonnance féd. sur la chasse doit être compris de telle sorte que les chiens engagés pour des chasses spéciales au sanglier (chasses dans le maïs en automne ou chasses en hiver) doivent obligatoirement passer l'examen, mais pas les chiens leveurs de gibier pour les chasses en automne (chasses combinées au chevreuil, renard et sanglier). Il en va par ailleurs de même pour les chiens qui sont engagés pour la recherche de sangliers blessés.

2. Quelles sont les étapes de la formation et y a-t-il des différences dans la formation des chiens broussailleurs et des chiens de recherche au sang?

On a expliqué les étapes de la formation selon l'ordonnance d'examen de la Co T Ch (https://www.ag-jagdhunde.ch/pdf/PO_EPS_AGJ_14.pdf). Les broussailleurs et les chiens de recherche sont formés un peu différemment dans les enclos.

3. Comment se déroule un examen/test d'aptitude dans l'enclos et qui fait passer ce type d'examen. Quel est alors le rôle du responsable de l'enclos?

Le responsable lui-même ne fait pas passer le test, même s'il est un juge autorisé. Mais il apporte son soutien au juge et au conducteur de chien. Ce sont les juges qui sont reconnus par la CTCH pour cette spécialité qui font passer l'examen, après avoir suivi une formation spécifique de cette commission.

4. D'où viennent les sangliers engagés dans l'enclos, captures de gibier?

Pour le travail en enclos il ne faut pas utiliser de gibier capturé. Les sangliers viennent de parcs animaliers.

5. Quelle doit être la répartition des âges de la population de sangliers dans l'enclos?

Des marcassins pour la première prise de contact des chiots / jeunes chiens. Divers âges, de 2 ans à plus, pas de vieux mâles.

6. Quelle doit être l'organisation d'un enclos. Affiliations, cotisations?

L'organisation juridique optimale pour gérer un enclos est une association avec des membres. Diverses catégories de membres (sponsors, membres club et membres individuels).

7. Travail de relations publiques lors de l'installation d'un parc à sangliers.

Dès qu'on est assuré d'avoir tous les éléments pour la réalisation (autorisations, organisation, etc.), il est très important d'informer très largement le public et la presse, ainsi que les milieux intéressés (avant tout de protection des animaux) sur le projet d'enclos.

Parfois la nécessité de la formation en enclos avec examen obligatoire a été remise en question. Mais ces objections ne viennent presque jamais des conducteurs de chien qui profitent volontiers de cette possibilité de formation, même s'il faut y consacrer du temps et de l'argent, mais plutôt de chasseurs qui n'ont pas de chiens. A propos du temps et de l'argent investis, il ne faut pas oublier qu'on économise une visite chez le vétérinaire qui peut prendre beaucoup plus de temps et coûter beaucoup plus cher.

Point 5: Méthodes de chasse et composition des tableaux de chasse

Animation: Nicole Imesch

1. Avantages et inconvénients des méthodes de chasse (à l'affût, à l'approche, battues, captures de marçassins/bêtes rousses): écologique, éthique envers l'animal, régulateur

Dans le but de réguler la population:

	Affût	Approche	Battue - espace restreint	Battue - grande étendue	Capture de marçassins (pièges cages)
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> - Très ciblé (pour lieu et compo. du tableau de chasse) - Prévention des dégâts en dehors de la forêt - Identification - Sécurité - Peu de dérangement - Agrainages possibles 	<ul style="list-style-type: none"> - Prévention des dégâts ciblée sur place - Très efficace (de jour avec la neige, de nuit avec caméra thermique) - Sécurité 	<ul style="list-style-type: none"> - Plus flexible à organiser que les grandes battues - Fait partie de la tradition 	<ul style="list-style-type: none"> - Forte pression, grande efficacité 	<ul style="list-style-type: none"> - Bonne méthode dans les zones protégées, peu invasive
Inconvénients	<ul style="list-style-type: none"> - Prend beaucoup de temps - Pas efficace - Dérangement certes pas très grand, mais durable - Affouragements par agrainages inappropriés 	<ul style="list-style-type: none"> - L'efficacité dépend des conditions météo - Identification difficile - Dérangement - Sécurité (dans le système à patente) - Exigences élevées en matière d'habileté de tir 	<ul style="list-style-type: none"> - Grands dérangements pour les autres espèces (selon fréquence) - Souvent peu efficace - Sécurité - Recherches du gibier blessé fréquentes - Pas sélective 	<ul style="list-style-type: none"> - Travail d'organisation important - Sécurité - Recherches du gibier blessé fréquentes - Pas sélective 	<ul style="list-style-type: none"> - Ce n'est plus de la chasse, mais juste de la lutte contre les ravageurs! - Le suivi des pièges cages demande beaucoup de travail

Conclusion:

S'applique à toutes les méthodes de chasse: l'essentiel est de bien maîtriser la capacité à chasser!

La méthode des petites battues n'a pratiquement pas d'avantages. Il faut reconsidérer cette méthode. Toutes les autres méthodes peuvent bien se compléter.

- La capture de marçassins n'est pas une méthode à encourager.

2. Calendrier de chasse: mise en œuvre et potentiel actuels, chasse au sanglier dans des zones de cerfs et chevreuils: possibilités et limites pour minimiser les dérangements pour ces derniers.

- Aussi bien dans les cantons avec chasse affermée qu'à patente, on pratique en été l'affût dans les champs.
- La chasse au sanglier se déroule en même temps que la chasse au chevreuil en sep/oct/nov aussi bien dans les cantons avec chasse affermée que dans certains cantons pratiquant la chasse à patente. Ceci n'est cependant pas optimal – en particulier parce qu'il faut des munitions différentes – et qui plus est peu efficace.
- Les zones à sangliers et chevreuils et cerfs se recoupent toujours plus souvent. Le regroupement de la chasse au sanglier avec celle au cerf élaphe ou cerf rouge représente un grand potentiel!
- En déc/jan, la chasse à l'approche et la battue dans la neige sont très efficaces.
- Une grande majorité des participants est d'avis qu'il ne faudrait plus chasser les sangliers en février. A ce moment les conséquences des dérangements sont trop importantes, en

particulier pour le cerf également, et problématiques concernant la communication de l'importance des zones de tranquillité pour la faune.

3. **Composition du tableau de chasse: recommandations du guide pratique: 80% marcassins/bêtes rousses, 10% bêtes de compagnie, 10% laies plus âgées. Statistique féd. de la chasse: jeunes env. 60%, 40% de laies plus âgées. Recommandations pas applicables? Pas judicieuses? Remise en question de l'importance de la laie meneuse (voir article F. Knauer)**
 - Pour une régulation, la part des laies doit être plus élevée que recommandé dans le guide pratique.
 - La protection de la laie meneuse est importante du point de vue de l'éthique et préserve la structure de la compagnie. Si celle-ci est détruite, cela entraîne plus de dégâts et de gibier péri (expérience JU). De l'autre côté, pour l'efficacité de la chasse il serait raisonnable de tirer la laie suivie, car les bêtes de compagnie sont ainsi plus faciles à chasser.

Point 6: Planification et organisation de la chasse

Animation: Reinhard Schnidrig

1. **Chasse dans les unités de gestion (selon le guide pratique de 5000-30'000ha): situation de la planification de la chasse affermée ou au-delà de limites des cantons; problèmes et opportunités. Organisation?**

Le concept des chasses dépassant les zones affermées est juste, mais:

 - Le succès dépend de la qualité des chiens
 - Les grandes battues sont critiquées par la population
 - Les efforts engagés ne s'accordent pas avec le résultat
 - La chasse à l'approche donne de meilleurs résultats
 - Le système à patente a aussi des «secteurs»
 - Il faut une planification ou des objectifs tournants.
2. **Planification de la chasse: objectif clair et planification en accord; est-ce réalisé?**
 - Pour AG et ZH, l'objectif défini est la stabilisation de la population.
 - Souvent l'objectif est fixé avant tout sur la minimisation des dégâts. Ce qui est alors problématique c'est que le tableau de chasse et la somme des dégâts n'ont souvent pas de lien direct entre eux.
 - L'objectif ne devrait-il pas aussi être le relevé des dégâts dans les zones où les sangliers commencent juste à s'établir? A l'article 1, la LChP place la protection de la diversité des espèces en premier lieu, avant la question des dégâts.
 - Le choix de la stratégie de la chasse est le point décisif pour la planification de celle-ci.
3. **Prescriptions de tir existantes et inutiles qui empêchent une régulation efficace?**
 - L'utilisation des chiens est inutilement limitée, p.ex. avec la hauteur au garrot.
 - Il y a un dilemme concernant les dérangements entre l'engagement de chiens et l'application des zones de tranquillité pour la faune.
 - L'organisation de grandes chasses est souvent rendue plus difficile ou même impossible par les prescriptions cantonales.
4. **Monitoring / contrôle des résultats: fiabilité de l'estimation du développement des populations sur la base de tableau de chasse, gibier péri et ampleur des dégâts?**
 - Un bon indicateur du contrôle des résultats est le dommage par sanglier abattu.
 - Il est important d'inclure le contrôle des résultats dans le cycle de la gestion.
5. **Chasse dans les réserves:**
 - N'est pas bienvenue en raison du dérangement des autres animaux.
 - Le cas échéant, il faut définir clairement qui (garde-faune et/ou chasseurs sélectionnés) est autorisé à chasser dans la zone protégée.
 - Aucun tir ne devrait être effectué dans les zones de tranquillité pour la faune.

4. Conclusion des organisateurs à la fin de la séance

Hanspeter Egli, Président de ChasseSuisse:

C'est déjà en soi un exploit que les administrations de la chasse et les chasseurs se soient réunis de manière constructive sur ce sujet. Dans d'autres pays c'est absolument impossible.

Le chasseur ne doit pas se voir chargé de la lutte contre les ravageurs, mais doit conserver le plaisir de la chasse, tout en se montrant disponible pour trouver des solutions au problème.

Le guide pratique de l'OFEV représente trop de paperasse, bien que le contenu soit juste en principe. Les contenus les plus importants devraient être présentés de manière agréable pour les chasseurs.

ChasseSuisse va continuer à s'occuper de la question.

Walter Müllhaupt, Président Communauté de travail pour les chiens de chasse:

C'était une réunion de qualité et intéressante, en particulier aussi les discussions de l'après-midi. Il est important de laisser aussi leur place aux différents avis.

Si l'on veut une communication efficace il faudrait condenser les recommandations sur la gestion des sangliers et les mettre d'emblée à disposition.

En ce qui concerne la pratique de la chasse, il y a encore un fort potentiel d'amélioration. La Co T Ch s'efforce de contribuer à une évolution positive.

Sur son site web on trouve de nombreux aide-mémoires qui peuvent être utiles pour la pratique.
www.ag-jagdhunde.ch.

Reinhard Schnidrig-Petrig, chef de la section Faune sauvage et biodiversité de la forêt, OFEV:

Pour les sangliers aussi, le principe de base devrait être: qui dit espace vital, dit droit à la vie.

Les sangliers n'ont de loin pas encore terminé de coloniser la Suisse, l'OFEV salue le fait qu'ils s'étendent encore plus loin.

Pour ce qui est du guide pratique, l'OFEV se demande s'il faut vraiment réinventer la roue. Il contient tous les éléments importants (chasse, protection, prévention des dégâts), mais il manque la mise en pratique! C'est par là qu'il faut commencer, et pas par son remaniement.

Une sensibilisation appropriée des organisations de chasseurs est judicieuse.

Fabian Bieri, Président de la Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF:

Ce workshop nous a beaucoup appris et nous avons entendu beaucoup d'avis intéressants, aussi bien de la part des conférenciers que des participants aux tables rondes de l'après-midi.

Quelques exemples:

- Régulation par les femelles, ne pas exagérer la protection des laies
- Méthodes de chasse efficaces avec une bonne planification et sur plusieurs zones affermées
- Réduire les agrainages à l'essentiel
- Promouvoir la formation des chiens avec des parcs à sanglier
- La chasse au sanglier devrait aussi garantir la tranquillité en hiver pour la faune sauvage

Les objectifs de ce workshop ont été atteints, l'état des lieux est fait, il faut maintenant encore définir les mesures correspondantes.

Une brochure similaire à la brochure sur le chamois qui vient de paraître serait un produit utile.

30.3.2017, Nicole Imesch, Wildkosmos

sur mandat de la CSF, de ChasseSuisse et de l'OFEV

Annexe 1: Programme du workshop Gestion des sangliers

Mercredi 1^{er} mars 2017, Hôtel Arte à Olten

Salutations **9.00**

- Paroles de bienvenue *Fabian Bieri, Président Conférence des services de la faune, de la chasse et de la pêche CSF*
- Paroles de bienvenue *Hanspeter Egli, Président de ChasseSuisse*
- Paroles de bienvenu *Reinhard Schnidrig, chef de la section Faune sauvage et biodiversité de la forêt OFEV*

Principaux exposés **9.20**

- Sangliers – Les raisons derrière l’explosion des populations
Prof. Dr. Walter Arnold, Université de médecine vétérinaire Vienne
- Organisation et réalisation de poussées au sanglier efficaces
Matthias Meyer, Maître forestier de l’administration des forêts princières Öttingen-Spielberg

Pause café **10.45**

Brèves interventions **11.15**

- Chasse au sanglier dans un canton avec chasse à patente: rapport d’expériences du canton de Vaud, *Jean-Claude Givel, Membre du comité de la Fédération des sections vaudoises de la DIANA (FSVD) et de Chasse Suisse*
- Chasse au sanglier dans un canton avec chasse à patente: rapport d’expériences du canton du Tessin, *Manuele Esposito et Davide Corti*
- Formation des chiens dans un parc à sangliers: est-ce nécessaire?
Dr. Walter Müllhaupt, Président de la Communauté de travail pour chiens de chasse Co T Ch
- Chasse au sanglier dans les cantons avec chasse affermée: un rapport d’expériences du canton de Thurgovie
Roman Kistler, Administrateur de la chasse canton de Thurgovie
Chasse au sanglier dans un canton avec chasse affermée: un rapport d’expériences du canton d’Argovie
Daniel Gerber, Locataire de chasse et conducteur de chien, Olsberg/AG
- Dispositifs de visée nocturne – (auc)une solution pour la chasse au sanglier
Dominik Thiel, Chef du Service pour la nature, la chasse et la pêche, SG

Repas de midi **12.30**

14.00

World Café

Diverses tables rondes pour l’échange d’expérience des participants sur la mise en œuvre de la chasse au sanglier:

1. Battues spécialisées pour le sanglier
2. Dispositifs de visée nocturne et autres accessoires techniques
3. Agrainages, agrainages dissuasifs
4. Travail spécialisé avec les chiens, enclos à sangliers compris
5. Méthodes de chasse et composition des tableaux de chasse
6. Planification et organisation de la chasse

Pause	15.45
Présentation des résultats du World Café	16.10
Conclusion des organisateurs et suite des démarches ChasseSuisse, CSF, Co T Ch et OFEV	16.40
Fin du workshop	17.00